

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE NICE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n°70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut particulier des conseillers principaux d'éducation

Considérant les lignes directrices de gestion académiques relatives aux promotions et à la valorisation des parcours professionnels des personnels du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,
Après l'examen comparé des parcours professionnels et mérites des personnels remplissant les conditions d'inscription,

ARRETE

Article 1^{er} : Les conseillers principaux d'éducation dont les noms suivent inscrits au tableau d'avancement pour l'accès au grade de conseiller principal d'éducation hors classe au titre de l'année 2022 sont nommés par ordre de mérite conseillers principaux d'éducation hors classe à compter du 1^{er} septembre 2022 :

NOM	PRENOM	DISCIPLINE
DAMY	CHRISTINE	éducation
JANER	SANDRA	éducation
GAND	NATHALIE	éducation
BLANLOEUIL	KARINE	éducation
PAQUETEAU	NATHALIE	éducation
FRESQUET	CHRISTEL	éducation
COUSIN	CHRISTOPHE	éducation
REGRAGUI-ENFRAIS	FREDERIQUE	éducation
SOUBIELLE	STELLA	éducation
DANELUZZO	GILLES	éducation
ASNARD	RODOLPHE	éducation
KUPFER	THIERRY	éducation
MAVRIDIS	ISABELLE	éducation
MEGROUS	HOURIA	éducation
RAGANOT	NADIA	éducation
AZAM	STEPHANIE	éducation

Article 2 : Le Secrétaire Général de l'académie de Nice est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Fait à Nice, le 15/06/2022

Richard LAGANIER
SIGNE

Voie de recours :

Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez former un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, et ce, dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Pourcentage de femmes et d'hommes :

- Parmi les promouvables : 83,1 % de femmes et 16,9 % d'hommes
- Parmi les promus 75,0 % de femmes et 25,0 % d'hommes